

## L'ATRSQ se réjouit de la réouverture des lieux de culte à partir du 22 juin et invite les Québécois à découvrir leur patrimoine religieux

**Montréal, le 17 juin 2020** - À la suite de la récente annonce faite par les autorités gouvernementales de la possibilité de tenir des rassemblements intérieurs d'un maximum de 50 personnes dans les lieux publics, l'Association du tourisme religieux et spirituel du Québec (ATRSQ) se réjouit de la réouverture des lieux de culte à compter du 22 juin prochain, un volet important pour la pratique du tourisme religieux et spirituel dans toutes les régions du Québec.

Selon Michel Couturier, président de l'ATRSQ et président du parcours des Sanctuaires du Fleuve, cette nouvelle est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par tous nos membres. « Nous sommes très heureux de l'annonce de cette réouverture. Nos différents lieux de culte offrent une grande richesse et sont des incontournables du patrimoine religieux québécois. De devoir garder nos portes fermées et de ne pouvoir partager cette richesse avec les visiteurs et les pèlerins nous attristait grandement. »

Ce dernier tient également à souligner l'engagement et l'implication de plusieurs membres et partenaires qui ont travaillé à l'élaboration du plan des mesures sanitaires du secteur du tourisme religieux et spirituel. « C'est un travail remarquable qui a été accompli dans un délai restreint. Des mesures claires et précises permettront d'accueillir les visiteurs et les pèlerins dans un environnement sécuritaire » ajoute M. Couturier. « Ce plan, présentement à l'étape de son approbation par la Santé publique, sera présenté sous peu aux membres de l'ATRSQ et partenaires de cet important secteur du tourisme. »

Pour François G. Chevrier le directeur général de l'ATRSQ, « Après une période d'insécurité pour plusieurs, voici une invitation au ressourcement et à la contemplation qu'offre la visite de nos lieux de culte et sites patrimoniaux religieux. Une belle invitation pour les Québécois à redécouvrir leur territoire et une occasion unique de partir à la découverte de leur histoire, leur patrimoine et leurs valeurs qui sont très présentes dans les sites et attraits du tourisme religieux québécois. »

La nouvelle de cette réouverture des lieux de culte vient compléter divers volets de l'offre touristique qui ont reçu le feu vert des autorités gouvernementales précédemment. Cette autorisation concernait notamment les musées, les sites historiques, les centres d'interprétation et divers services complémentaires incluant l'hébergement et la restauration.

**À propos de l'ATRSQ:** L'ATRSQ est une association touristique reconnue auprès du ministère du Tourisme. Sa mission est de concerter les acteurs du tourisme religieux et spirituel du Québec, de le promouvoir, de les représenter auprès de diverses instances et de leur offrir une expertise, un forum d'échange et des services qui favorisent leur développement. L'ATRSQ regroupe plus d'une quarantaine de membres dont des sanctuaires nationaux, des basiliques, églises, monastères, des cimetières, des sites de pèlerinage et de retraite spirituelle, des musées et sites patrimoniaux valorisant l'art sacré ou thématique religieux.

**Source :**

Nancy Morin, chargée de projet, Événements Attractions Québec, 514 827-7477

**Pour des commentaires et entrevues :**

François G. Chevrier, directeur général, ATRSQ  
Michel Couturier, président du CA de l'ATRSQ